

## TÉMOIGNAGES

SALLE 429, Chambre des communes,

Jeudi, 2 mars 1939.

Le Comité permanent de la radiodiffusion se réunit à onze heures du matin, sous la présidence de M. Arthur Beaubien.

Le PRÉSIDENT: Maintenant, messieurs, si vous voulez nous accorder votre attention, nous avons le quorum.

Nous allons commencer nos travaux de la façon convenue à la dernière réunion. J'ai prié le président de la Société Radio-Canada de se présenter devant le Comité; il est présent. Il a été convenu, en outre, d'inviter le vice-président, M. Morin, mais je ne me suis pas abouché avec lui parce que je ne voulais pas le mander devant le Comité à moins d'être prêt à l'entendre. Je suis certain que nous ne pourrions le faire ce matin. Toutefois, il sera à la disposition du Comité quand nous serons prêts à l'entendre. Alors si la chose vous est agréable, nous allons appeler M. Brockington.

Avant d'entendre M. Brockington me serait-il permis de dire que M. Geoffrion ainsi que l'Association des annonceurs canadiens m'ont demandé de comparaître devant le Comité? Si vous le voulez bien, nous nous occuperons de ces requêtes à la prochaine séance du Comité; nous serons alors mieux que maintenant en état de traiter de la question. Cela vous agréé-t-il, messieurs? Etes-vous prêts à entendre M. Brockington?

M. HÉON: Vous avez dit que vous aviez reçu deux communications, l'une de M. Geoffrion, je crois. Puis-je demander quelle est la teneur générale de ces communications?

Le PRÉSIDENT: Je vais vous en donner lecture, si vous le voulez.

M. HÉON: Je crois qu'il suffirait que vous nous en donniez la substance.

Le PRÉSIDENT: J'ai reçu une lettre de M. Aimé Geoffrion, adressée à mon bureau, dont voici le libellé:

"112 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal,

le 1er mars 1939.

Cher monsieur Beaubien,

Je confirme la demande que je vous ai faite oralement à l'effet que l'Association canadienne de radiodiffusion soit entendue par le comité dont vous êtes le président et que l'audition, si possible, n'ait pas lieu avant le 21 mars mais aussitôt que possible après cette date, à la convenance du Comité.

Je comprends qu'il faille d'abord tenir compte de la convenance du Comité, mais s'il vous est possible d'acquiescer à ma demande, l'arrangement nous conviendrait de toute façon à mes clients et à moi-même.

Votre dévoué,

(Signé) Aimé Geoffrion."